



Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR
Coordination et administration - routes

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Municipalité de la
Commune de Renens
Route de Lausanne 33
Case postale 542
1020 Renens 1

VILLE DE RENENS		
VISAS	SYNDIC	S. MUN
Reçu le 26 AOÛT 2016		
Pour info	<input checked="" type="checkbox"/> JFC	<input checked="" type="checkbox"/> TM
<input type="checkbox"/> Finances	<input type="checkbox"/> KC	<input type="checkbox"/> MR
	<input type="checkbox"/> DD	<input type="checkbox"/> PZ
	<input type="checkbox"/> OG	
Pour réponse	<i>Urbanisme</i>	
Vu en séance de Municipalité		

N/Réf.: 397 1737/ogz
V/Réf.:

Lausanne, le 25 août 2016

District : Ouest lausannois

Communes : Prilly et Renens

Route communale en traversée de localité

Projet routier avenue de Malley et rue de l'Usine à Gaz

Décadastration partielle et transfert aux domaines publics communaux

Monsieur le Syndic,

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous informons que le Département des infrastructures et des ressources humaines a approuvé préalablement votre projet cité en référence le 22 août 2016.

En ce qui concerne la création de la zone 30 conformément à l'art. 108 OSR, nous vous prions de bien vouloir faire une demande en ce sens auprès de notre DGMR.

Le dossier de plans vous sera remis lors de l'approbation définitive, qui interviendra dès la fin de la procédure de recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Le chef de la division
coordination et administration - routes

Jean-Claude Brentini
Jean-Claude Brentini



Annexe

- 1 copie de la décision

Copies

- Voyer de l'arrondissement centre, M. Sébastien Domon
- SDT, Mme Pascale Yoakim
- Préfecture du district de l'Ouest lausannois
- CSD Ingénieurs SA, Ch. de Montelly 78, CP 60, 1000 Lausanne 20

COPIE

District : Ouest lausannois
Communes : Prilly et Renens
Route communale en traversée de localité
Projet routier avenue de Malley et rue de l'Usine à Gaz
Décastration partielle et transfert aux domaines publics communaux

Ce projet, établi par les municipalités de Prilly et Renens, a suivi la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1991 sur les routes, à savoir :

1^{er} examen préalable : le 6 novembre 2014
2^e examen préalable : le 28 janvier 2015
Enquête publique : du 28 janvier au 26 février 2015, qui a soulevé 6 oppositions, et qui a suscité 2 remarques.

**Adopté par le Conseil communal
de Prilly :** le 23 mai 2016

**Adopté par le Conseil communal
de Renens :** le 23 juin 2016

Vu ce qui précède, la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines

DECIDE

- **d'approuver préalablement** le projet routier Avenue de Malley et Rue de l'Usine à Gaz et la décastration partielle et transfert aux domaines publics communaux.
- **de lever les oppositions y relatives**

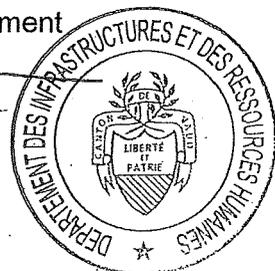
Cette décision est susceptible d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

Le recours s'exerce par écrit dans les trente jours dès la communication de la décision attaquée. Il est adressé à l'autorité de recours. L'acte de recours doit être signé et doit indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire. En cas de rejet du recours, les frais d'instruction et un émolument peuvent être mis à la charge du recourant.

Lausanne, le **22 AOUT 2016**

La cheffe du département

Nuria Gorrite
Nuria Gorrite



Annexes

- Examen préalable du 6.11.2014
- Examen préalable du 28.01.2015
- Préavis des tl et des CFF
- Préavis aux Conseils communaux avec réponses aux oppositions
- Extraits des PV des Conseils communaux
- Un dossier de plans du projet routier

Copies

- Voyer de l'arrondissement centre, M. Sébastien Doman
- SDT, Mme Pascale Yoakim
- Préfecture du district de l'Ouest lausannois
- Pour publication FAO



Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR
Direction

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

RECOMMANDEE
Société de développement
des Baumettes
Case postale 323
1008 Prilly

N/Réf.: **398** 737/ogz/jdx
V/Réf.:

Lausanne, le 25 août 2016

District : Ouest lausannois

Communes : Prilly et Renens
Route communale en traversée de localité
Projet routier avenue de Malley et rue de l'Usine à Gaz
Décadastration partielle et transfert aux domaines publics communaux

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a approuvé préalablement le 22 août 2016 les plans du projet cité en titre.

Nous vous remettons en annexe une copie de la décision du DIRH, ainsi que la réponse de la Municipalité de Prilly sur votre opposition, contenue dans le préavis au Conseil communal.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal dans les trente jours dès réception de la présente notification. Les voies de recours sont indiquées sur la décision du DIRH.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général
de la mobilité et des routes

Pierre-Yves Gruaz

Annexes :

- copie de la décision
- copie du préavis municipal
- copie de l'extrait du procès-verbal du Conseil communal

Copies :

- Municipalité de Prilly
- Municipalité de Renens

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
www.vd.ch – T 41 21 316 73 73 – F 41 21 316 73 76
www.vd.ch/dgmr

F12-11/03.14/Malley-Gaz_Approbation préalable_Lettre opposant.doc



**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Direction

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

RECOMMANDEE

SI Lausanne

p.o. Pierre Braissant

Route de Genève 32

1002 Lausanne

N/Réf.: 405 737/ogz/jdx

Lausanne, le 25 août 2016

V/Réf.:

District : Ouest lausannois

Communes : Prilly et Renens

Route communale en traversée de localité

Projet routier avenue de Malley et rue de l'Usine à Gaz

Décadastration partielle et transfert aux domaines publics communaux

Monsieur,

Nous vous informons que le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a approuvé préalablement le 22 août 2016 les plans du projet cité en titre.

Nous vous remettons en annexe une copie de la décision du DIRH, ainsi que la réponse de la Municipalité de Renens sur votre observation, contenue dans le préavis au Conseil communal.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal dans les trente jours dès réception de la présente notification. Les voies de recours sont indiquées sur la décision du DIRH.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général
de la mobilité et des routes

Pierre-Yves Gruaz

Annexes :

- copie de la décision
- copie du préavis municipal
- copie de l'extrait du procès-verbal du Conseil communal

Copies :

- Municipalité de Prilly
- Municipalité de Renens



**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Direction

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

RECOMMANDEE

Service intercommunal de l'électricité
Chemin de la Gottrause 11
Case postale 71
1023 Crissier 1

N/Réf.: 404 737/ogz/jdx

Lausanne, le 25 août 2016

V/Réf.:

District : Ouest lausannois

Communes : Prilly et Renens

Route communale en traversée de localité

Projet routier avenue de Malley et rue de l'Usine à Gaz

Décadastration partielle et transfert aux domaines publics communaux

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a approuvé préalablement le 22 août 2016 les plans du projet cité en titre.

Nous vous remettons en annexe une copie de la décision du DIRH, ainsi que la réponse de la Municipalité de Renens sur votre observation, contenue dans le préavis au Conseil communal.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal dans les trente jours dès réception de la présente notification. Les voies de recours sont indiquées sur la décision du DIRH.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général
de la mobilité et des routes

Pierre-Yves Gruaz

Annexes :

- copie de la décision
- copie du préavis municipal
- copie de l'extrait du procès-verbal du Conseil communal

Copies :

- Municipalité de Prilly
- Municipalité de Renens



**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Direction

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

RECOMMANDEE

Service intercommunal de l'électricité
Chemin de la Gottrause 11
Case postale 71
1023 Crissier 1

N/Réf.: 403 737/ogz/jdx

Lausanne, le 25 août 2016

V/Réf.:

District : Ouest lausannois

Communes : Prilly et Renens

Route communale en traversée de localité

Projet routier avenue de Malley et rue de l'Usine à Gaz

Décadastration partielle et transfert aux domaines publics communaux

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a approuvé préalablement le 22 août 2016 les plans du projet cité en titre.

Nous vous remettons en annexe une copie de la décision du DIRH, ainsi que la réponse de la Municipalité de Renens sur votre opposition, contenue dans le préavis au Conseil communal.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal dans les trente jours dès réception de la présente notification. Les voies de recours sont indiquées sur la décision du DIRH.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général
de la mobilité et des routes

Pierre-Yves Gruaz

Annexes :

- copie de la décision
- copie du préavis municipal
- copie de l'extrait du procès-verbal du Conseil communal

Copies :

- Municipalité de Prilly
- Municipalité de Renens

**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Direction

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

RECOMMANDEE

Association Vaudoise pour la
construction adaptée aux handicapés
Route de la Bruyère 3
1315 La Sarraz

N/Réf.: 402 737/ogz/ jdx
V/Réf.:

Lausanne, le 25 août 2016

District : Ouest lausannois

Communes : Prilly et Renens

Route communale en traversée de localité

Projet routier avenue de Malley et rue de l'Usine à Gaz

Décadastration partielle et transfert aux domaines publics communaux

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a approuvé préalablement le 22 août 2016 les plans du projet cité en titre.

Nous vous remettons en annexe une copie de la décision du DIRH, ainsi que les réponses des Municipalités de Prilly et Renens sur votre opposition, contenues dans les préavis au Conseil communal.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal dans les trente jours dès réception de la présente notification. Les voies de recours sont indiquées sur la décision du DIRH.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général
de la mobilité et des routes

Pierre-Yves Gruaz

Annexes :

- copie de la décision
- copie des préavis municipaux
- copie des extraits des procès-verbaux du Conseil communal

Copies :

- Municipalité de Prilly
- Municipalité de Renens



**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Direction

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

RECOMMANDEE

Hermès participations SA
c/o Atelier en architecture
Didier Conti RéCréation
cp 307
1001 Lausanne

N/Réf.: 401 737/ogz/jdx
V/Réf.:

Lausanne, le 25 août 2016

District : Ouest lausannois

Communes : Prilly et Renens

Route communale en traversée de localité

Projet routier avenue de Malley et rue de l'Usine à Gaz

Décadastration partielle et transfert aux domaines publics communaux

Monsieur,

Nous vous informons que le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a approuvé préalablement le 22 août 2016 les plans du projet cité en titre.

Nous vous remettons en annexe une copie de la décision du DIRH, ainsi que les réponses des Municipalités de Prilly et Renens sur votre opposition, contenues dans les préavis au Conseil communal.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal dans les trente jours dès réception de la présente notification. Les voies de recours sont indiquées sur la décision du DIRH.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général
de la mobilité et des routes

Pierre-Yves Gruaz

Annexes :

- copie de la décision
- copie des préavis municipaux
- copie des extraits des procès-verbaux du Conseil communal

Copies :

- Municipalité de Prilly
- Municipalité de Renens





**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Direction

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

RECOMMANDEE

Madamé et Monsieur
Jacqueline et Olivier Jaunin
chemin des Baumettes 24
1008 Prilly

N/Réf.: 399 737/ogz/ jdx

Lausanne, le 25 août 2016

V/Réf.:

District : Ouest lausannois

Communes : Prilly et Renens

Route communale en traversée de localité

Projet routier avenue de Malley et rue de l'Usine à Gaz

Décadastration partielle et transfert aux domaines publics communaux

Madame, Monsieur,

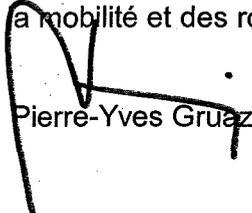
Nous vous informons que le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a approuvé préalablement le 22 août 2016 les plans du projet cité en titre.

Nous vous remettons en annexe une copie de la décision du DIRH, ainsi que la réponse de la Municipalité de Prilly sur votre opposition, contenue dans le préavis au Conseil communal.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal dans les trente jours dès réception de la présente notification. Les voies de recours sont indiquées sur la décision du DIRH.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général
de la mobilité et des routes


Pierre-Yves Gruaz

Annexes :

- copie de la décision
- copie du préavis municipal
- copie de l'extrait du procès-verbal du Conseil communal

Copies :

- Municipalité de Prilly
- Municipalité de Renens



Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR
Direction

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

RECOMMANDEE
Café des Bouchers
Monsieur G. De Luca
Avenue du Chablais 21
1008 Prilly

N/Réf.: 400 737/ogz/ jdx
V/Réf.:

Lausanne, le 25 août 2016

District : Ouest lausannois

Communes : Prilly et Renens
Route communale en traversée de localité
Projet routier avenue de Malley et rue de l'Usine à Gaz
Décastration partielle et transfert aux domaines publics communaux

Monsieur,

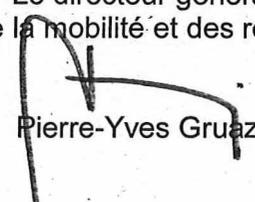
Nous vous informons que le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a approuvé préalablement le 22 août 2016 les plans du projet cité en titre.

Nous vous remettons en annexe une copie de la décision du DIRH, ainsi que la réponse de la Municipalité de Prilly sur votre opposition, contenue dans le préavis au Conseil communal.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal dans les trente jours dès réception de la présente notification. Les voies de recours sont indiquées sur la décision du DIRH.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général
de la mobilité et des routes


Pierre-Yves Gruaz

Annexes :

- copie de la décision
- copie du préavis municipal
- copie de l'extrait du procès-verbal du Conseil communal

Copies :

- Municipalité de Prilly
- Municipalité de Renens